



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.23/INF.21
20 février 1981

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Deuxième Réunion des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs et Réunion intergouvernementale
des Etats côtiers de la Méditerranée chargée d'évaluer
l'état d'avancement du Plan d'action

Cannes, 2-7 mars 1981

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS
PRIORITAIRES ETABLI PAR LE PNUD

Document d'information sur le Programme d'actions
prioritaires établi par le PNUD

Introduction

1. L'objet du présent document d'information est d'indiquer où en est l'examen, par le PNUD, des diverses propositions de programmes qui lui ont été soumises dans le cadre du Programme d'actions prioritaires et d'évoquer certains des facteurs qui influent nécessairement sur cet examen.
2. On se souviendra qu'en octobre 1978 le PNUD et le PNUE ont créé à Genève une unité commune de programmation en vue d'apporter un soutien pratique à l'élaboration des projets de coopération régionale dans les secteurs du PAP. Le PNUD a apporté sa contribution à ce groupe par l'intermédiaire d'un projet régional restreint qui a fait l'objet d'un accord de principe entre le PNUD et le PNUE. Le PNUD a également offert les services d'un fonctionnaire de son secrétariat qui est devenu le Coordonnateur de l'unité. A mesure que les travaux progressaient, le PNUD a pu renforcer cet appui en finançant des projets d'assistance préparatoires dans deux secteurs, en encourageant les activités de programmation dans un troisième secteur et en examinant, pour la rejeter finalement, l'idée d'un projet régional concernant la conservation des sols dans la région méditerranéenne. L'appui que le PNUD a apporté par l'entremise de l'unité commune aux deux autres secteurs (les établissements humains et le tourisme) a été indirect en ce sens que l'unité commune a fourni une assistance continue au Centre d'activités régionales de Split pour ses activités dans ces deux secteurs.
3. La contribution totale versée par le PNUD a été de 708,700 dollars, dont 410,800 pour l'assistance préparatoire dans deux secteurs et 297,900 pour les dépenses de personnel et les frais de voyage de l'unité commune.
4. Les Etats côtiers et la Communauté économique européenne ont été régulièrement tenus au courant de ces activités lors des réunions intergouvernementales qui ont eu lieu successivement à Genève en février 1979 et à Barcelone en 1980, ainsi qu'à la Réunion des points focaux nationaux du Plan bleu tenue en octobre 1979 et à la Réunion d'experts du financement et de la programmation des Etats riverains de la Méditerranée qui a eu lieu à Genève en février 1981. On trouvera des détails sur cette question dans les paragraphes 82 à 114 du rapport que le Directeur exécutif soumet à la présente Réunion (document UNEP/IG.23/4). Ces renseignements seront complétés par un exposé du Coordonnateur de l'unité commune.
5. Pour replacer ces questions dans leur contexte, le PNUD estime devoir appeler l'attention des participants à la Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur le mécanisme d'examen qui a été adopté à la demande des gouvernements pour définir et étudier les programmes financés dans le cadre des chiffres indicatifs de planification (CIP) régionaux du PNUD. Ces directives précisent notamment que les gouvernements des pays d'une région donnée sont appelés à jouer un rôle

prépondérant dans le choix des priorités des programmes régionaux. Dans la plupart des cas, l'application de cette procédure donne lieu à une réunion de consultation avec les gouvernements, au cours de laquelle les propositions préliminaires formulées par le PNUD sont étudiées de très près. Comme le PNUD abordera prochainement son troisième cycle de programmation, qui porte sur les années 1981 à 1986, on ne s'étonnera pas qu'une série de réunions régionales aient lieu pendant l'année en cours. Tant que ces réunions ne sont pas terminées, il est difficile pour le PNUD de préciser quels sont les secteurs et quels projets pourront bénéficier d'un appui financier important au titre des programmes régionaux. En outre, le PNUD ne peut pas à l'heure actuelle engager la totalité des chiffres indicatifs de planification (CIP) régionaux du PNUD du troisième cycle. Si bien que le PNUD doit examiner avec prudence les engagements à long terme qu'il pourrait prendre à ce stade.

Ressources biologiques de la mer (Aquaculture)

6. Les dernières propositions formulées par le Coordonnateur du projet ont été communiquées au PNUD en décembre 1980 et ont fait l'objet d'un examen approfondi depuis lors. Le coût du projet est estimé à 2,66 millions de dollars. Dans l'intervalle, le PNUD, dont les moyens financiers sont limités, a prié les gouvernements d'envisager la possibilité d'une participation aux frais de ce grand projet. La priorité à accorder aux propositions concernant l'aquaculture sera déterminée lors des réunions sur la programmation mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus qui doivent avoir lieu en 1981 pour les Etats arabes et pour les pays qui sont du ressort du Bureau pour l'Europe.

Gestion des ressources en eau

7. Le rapport sur la consultation tenue à Paris en juillet 1980 a été communiqué aux gouvernements pour examen, accompagné de huit descriptions de projets que les institutions spécialisées des Nations Unies ont élaborées depuis cette date. Le PNUD considère qu'en général l'exécution des ces projets au niveau national serait peut-être une meilleure solution, le financement étant assuré par les CIP nationaux si les gouvernements le décident. Certains projets de cet ensemble pourraient en outre être exécutés à l'échelle sous-régionale dans le cadre, par exemple, d'un projet existant comme le RAB/78/014 : "Mise en valeur des ressources en eau de l'Afrique du Nord".

Sources renouvelables d'énergie

8. Les gouvernements n'ignorent pas la situation actuelle du grand projet dont le coût est évalué à 6,73 millions de dollars, qui a été défini à l'issue de travaux préparatoires financés par le PNUD au cours du premier semestre de 1980. On comprendra sans peine que le PNUD ne soit pas en mesure de financer la totalité de ce projet à l'aide de fonds régionaux; il a donc engagé des négociations étendues avec des sources de financement extérieures dans l'espoir d'obtenir leur participation financière. Le PNUD n'est pas encore en mesure à ce stade de communiquer une décision définitive à ce sujet.

Conservation des sols

9. La position du PNUD à ce sujet, que les gouvernements connaissent déjà, est correctement résumée aux paragraphes 106-107 du rapport du Directeur exécutif. A l'issue d'une analyse technique approfondie, le PNUD est convaincu qu'il conviendrait d'aborder cette question au niveau national; on notera en outre que, durant les vingt dernières années, le PNUD a financé de nombreux projets ayant trait à ce secteur dans les pays méditerranéens. Il va sans dire que d'autres organisations ont peut-être un point de vue différent à cet égard, mais le PNUD néanmoins a informé le PNUE et la FAO qu'il ne participerait pas à la réalisation de programmes sur la conservation des sols au niveau régional.

Etablissements humains et tourisme

10. En ce qui concerne les deux derniers secteurs, celui des établissements humains et du tourisme, le PNUD croit savoir que ces secteurs ne figureront probablement pas en tête de la liste des priorités dont devront décider les réunions régionales de programmation mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus. Tout en reconnaissant que des activités utiles pourraient être entreprises dans ces secteurs, le PNUD a informé le PNUE qu'il ne serait pas réaliste d'attendre un appui financier du PNUD, dans le cadres des CIP régionaux pour ces secteurs.